



Service de l'aménagement urbain et du patrimoine  
543, chemin de la Côte Sainte-Catherine  
Outremont (Québec) H2V 4R2  
Téléphone : (514) 495-6234  
Télécopieur : (514) 495-6288  
amenagementurbain.outremont@ville.montreal.qc.ca

Type de document : Permis  
Type de demande : Construction

Numéro de la demande : 2008 - 292

Status : À l'étude

Date de la demande : 2008/04/15

Emplacement du projet : 5206-5208- Rue Hutchison

No. Lot :

Propriétaire et requérant

Propriétaire de l'immeuble : Madame [redacted]  
Adresse : 5206, rue Hutchison  
Requérant : Madame [redacted]  
Adresse : 5206, rue Hutchison

Tél. : [redacted]

Tél. : [redacted]

Usage : Triplex  
Zone : RB-2  
QI : C

Groupement : Contigu  
District : Claude-Roy

- Immeuble détenu en copropriété
- Autorisation de copropriété

Entrepreneur et professionnel

Entrepreneur :  
Professionnel :  
N° de licence RBQ :

Tél. :

Tél. :

Description sommaire des travaux :

Construction d'escalier reliant le RDC et le deuxième étage. Retrait de la cuisine à l'étage et démolition d'un mur.  
Au deuxième étage : Au mur arrière : Agrandissement de la porte et de la fenêtre pour installation d'une porte-patio.

- PIIA
- PAE
- Démolition
- Dérogation mineure
- Dérogation copropriété divisée
- Exemption stationnement

Total frais d'études :

Construction, Réparation, Terrassement

- Plomberie
- Canalisation gaz
- Piscine
- Système alarme
- Renouvellement permis construction

Occupation du domaine public

- Occ. part. rue
- Fermeture rue
- Occ. part. ruelle
- Fermeture ruelle
- Occ. stationnement
- Rés. stationnement

Documents annexés :  Certificat de localisation  Échantillons  Photos  Plans  Autres

Je soussigné (e) certifie que les renseignements donnés sont, à tous égards, vrais, exacts et complets.

Propriétaire ou requérant : [Signature]

Date de demande : 150408

Reçu par : [Signature]  
Service de l'aménagement urbain et du patrimoine

Date de demande : 150408

Veuillez noter que si des travaux sont prévus sur le domaine public ou entraînent une occupation du domaine public, vous devez faire une demande de permis à cet effet, 48 heures à l'avance, afin d'obtenir les autorisations nécessaires.

DEMANDE  
2016-01-12 ANNULÉE  
Suite Gustaf Payer